



DELIBERATION n° Del.2023-IX-163  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 28  
- représentés : 4  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
20 NOV. 2023

De la publication le  
20 NOV. 2023

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte  
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,  
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,  
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,  
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,  
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-  
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-  
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers  
municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,  
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-  
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

**ABSENTS** : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI



**Convention à intervenir avec les CSE Stäubli et ST Dupont**

**Rapporteur : Madame Martine BEAUMONT, Adjointe au Maire,**

Les équipes pédagogiques et les CSE Stäubli et ST Dupont ont demandé à la Commune de coordonner le Noël des CSE afin d'améliorer les propositions artistiques.

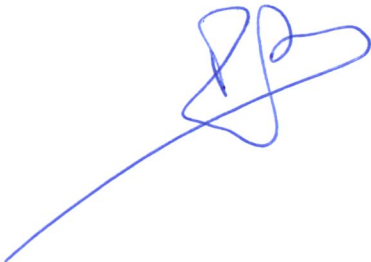
Fortes de la confiance installée depuis plusieurs années dans le cadre de Fabric'Arts, les équipes pédagogiques poursuivent leur participation dans la mesure où la Commune et son service culturel prennent le relais et adaptent le spectacle de Noël aux plus petits.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-  **APPROUVE** la convention à intervenir avec les CSE Stäubli et ST Dupont pour l'édition du Noël 2023, dont un exemplaire est joint en annexe ;
-  **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

**Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI**



**Le Maire,  
Jacques DALEX**

